

# Vivre à Arbin

## Lettre à un Ami

Vie du Village

Communication

Lettre n°185.

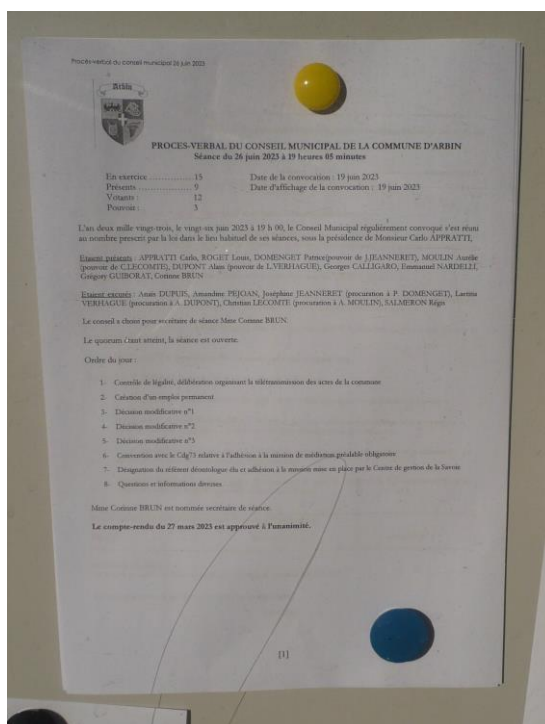
Bien cher Albinus,

Je viens vers toi, aujourd'hui, pour te faire part de situations pour le moins étonnantes dans la communication du Conseil Municipal de notre Commune.

\*\*\*

Dans ma lettre 182, d'avril dernier, je t'ai largement fait part des modifications votées par le Conseil Municipal dans la présentation et la publicité des délibérations, suite à la réforme de la publicité des actes des Communes et EPCI, actée en juillet 2022. Je ne reviendrai donc pas sur ce choix puisqu'en séance aucune explication n'avait été donnée. Mais, Albinus, tu sais bien que les décisions sont prises en « séance préparatoire ».

A plusieurs reprises dans mes lettres je te parle de l'absence d'information et de communication sur la Vie Communale, sur le constat qu'aucun effort n'est fait pour publier les dates des séances du Conseil, et sur leur ordre du jour. Il faut se contenter du minimum légal « affichage en Mairie ». Il avait pourtant été promis qu'ils seraient affichés sur tous les panneaux communaux...mais on sait ce qu'il faut penser des promesses ! Quant au compte-rendu il n'existe plus, il est remplacé par un procès-verbal rédigé impérativement par le secrétaire de séance et signé par le Maire pour chaque séance. Celui-ci doit être publié sur le site Internet de la Commune et une version papier doit être à disposition en Mairie. Mais alors pourquoi le PV du Conseil du 26 juin, approuvé le 25 septembre, a-t-il été affiché ? C'était judicieux car la Commune n'a toujours pas de site Internet. C'était pourtant une des promesses de campagne en mars 2020...Malheureusement on ne pouvait y lire que la première page, les autres feuillets étaient masqués. Et pire encore, cet affichage n'a duré que quelques jours pour être rapidement retiré... Pourquoi ? Volonté délibérée ? Erreur de communication en interne ? Manque de place ? Non pas ça Albinus ! En purgeant un peu on doit pouvoir.



Toujours dans ce domaine de la communication, qui en agace plus d'un dans le village, j'en ai découvert tout dernièrement un exemple pour le moins surprenant. Sur le réseau social Facebook existe un site nommé : « Passion Montmélián » qui évoque la « petite et la grande histoire de nos Communes ». Entre autres choses, par ailleurs intéressantes, s'y trouve une publicité présentée par le Maire d'Arbin sur le futur ensemble immobilier qui devrait voir le jour à la place de notre salle des fêtes. Que doit-on penser d'une publicité publique sur un projet immobilier privé par un Maire sur sa Commune? A croire qu'il en est le promoteur ! Publicité déposée le 5 octobre, 10 jours après avoir demandé à son Conseil du 25 septembre le droit de prendre un avocat pour défendre la Commune face aux recours de tiers contre ce permis de construire.



Panneau publicitaire installé en bordure de la salle des fêtes.

Autre sujet, qui lui aurait mérité une large publicité communale : **la construction d'une cantine et garderie périscolaire**. L'information sort une première fois lors du CM du 14 novembre 2022. Le Conseil approuve, le 12/12/2022 à l'unanimité ce projet pour un montant de **700 000€**. (cf. lettres 180 et 181). De quoi s'agit-il ? Pour quel besoin ? Ce projet n'était pas dans les promesses de campagne. Quelle surface ? Où sera-t-il édifié ? Financé comment ? Dans le bulletin municipal d'avril 2023 le Maire en fait allusion, mais en septembre le projet n'ayant pas rencontré l'adhésion des enseignantes, il faut tout recommencer. Coût supplémentaire d'honoraires : environ **14 000€**. Mais Albinus, les Citoyens n'ont-ils pas le droit de savoir pourquoi et comment est utilisé leur argent ?

Je souhaitais te tenir informé de ces constats bien navrants. Sérieusement, avant de faire de la publicité pour un tiers ne serait-il pas mieux de mettre en avant la gestion et la vie de la Commune sur des supports accessibles à tous ?

A bientôt,

Ton ami Nicolas.

Novembre 2023